

# RÉPONSE

(129)

À un ORDRE de la CHAMBRE DES COMMUNES en date du 23 avril 1900 : État indiquant le montant total payé chaque année, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1892 jusqu'au 30 juin 1899, sous les chefs suivants :—

1. Traitement du gouverneur général.
2. Dépenses de voyage du gouverneur général.
3. Dépenses pour Rideau-Hall—Compte du capital.  
     “                      “                      —Entretien.  
     Dépenses pour les terrains de Rideau-Hall—Compte du capital.  
     “                      “                      “                      —Entretien.
4. Ameublement et fournitures de toute espèce pour Rideau-Hall.
5. Allocation au gouverneur général pour combustible et éclairage.
6. Dépenses autres pour le bureau du gouverneur général.
7. Dépenses autres pour les terrains de Rideau-Hall.
8. Dépenses totales de toute espèce, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1892, se rattachant à la charge de gouverneur général.
9. Dépenses totales de toute espèce pour Rideau-Hall et dépendances, pour la même période.

R. W. SCOTT,  
 Secrétaire d'Etat.

BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL,  
 OTTAWA, 2 mai 1900.

M JOSEPH POPE,  
 Sous-secrétaire d'Etat.

MONSIEUR,—Vous trouverez ci-inclus un relevé dans lequel se trouvent les renseignements voulus par un ordre de la Chambre (du 23 avril 1900 et reçu à ce bureau le 27 avril), au sujet des dépenses de toutes sortes se rattachant au gouverneur général et à Rideau-Hall, pour la période écoulée entre le 1<sup>er</sup> juillet 1892 et le 30 juin 1899.

Comme les seules sources de renseignements auxquelles j'ai accès sont les volumes imprimés de mon rapport, il n'a pas été possible d'adhérer complètement à la classification mentionnée dans l'ordre. Par exemple les dépenses pour les terrains dépendants de Rideau-Hall n'ont pas été séparées de celles qu'ont occasionnées l'édifice même. Ceux qui ont la garde des livres de Rideau-Hall pourraient peut-être effectuer la séparation des item.

Il est probable qu'il sera impossible de comparer le présent relevé avec les totaux d'un relevé précédent compilé au ministère des Travaux publics pour les années antérieures à 1892, car ce premier relevé ne comprend probablement pas certains items que contient le présent, tels que la gendarmerie fédérale.

J'ai inclus les sommes dépensées par le ministère des Travaux publics pour le logement du gouverneur général à la citadelle de Québec, attendu que ces dépenses tombent sous le chef des “ Dépenses de toute espèce se rattachant à la charge de gouverneur général ”; mais les sommes similairement dépensées par le ministère de la Milice ne sont pas séparées, dans mes rapports annuels, des autres frais de la citadelle, et conséquemment elles ne sont pas comprises dans le présent relevé.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. L. McDOUGALL,  
 Auditeur général.